

**Procès-verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mai 2026**

Les actionnaires de la Société « **UNIMER S.A.** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 14 mai 2026 à 15h.

Chaque actionnaire a été convoqué par voie de presse conformément à la réglementation relative à la diffusion d'informations financières pour les personnes morales faisant appel public à l'épargne.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Mehdi ALJ, Président Directeur Général, préside la réunion.

Les sociétés **SANAM AGRO SA** et **SANAM HOLDING SA**, représentées respectivement par **Madame Hasnae ALJ** et par **Monsieur Mehdi ALJ**, représentant tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignées comme scrutateurs.

Madame Zeineb ALAOUI, Directrice Communication Financière, RSE et PMO, assume les fonctions de Secrétaire.

Messieurs les Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, étaient présents.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent **9 682 981** actions sur les **11 413 880** actions formant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la convocation avec l'ordre du jour ;
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'avis de réunion publié ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société ;
- Les états de synthèse de l'exercice clos au 31.12.2025 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2025 ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 122 à 124 de la loi 17-95 du 30 Août 1996 modifiée et complétée par le Dahir n°1-21-75 du 3 HIJA 1442 (14 Juillet 2021) portant promulgation de la Loi n°19-20 et déclare que les documents et renseignements visés à l'article 141 de ladite loi ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins pendant les quinze jours qui ont précédés la date de la réunion de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président met aux voix les résolutions figurants à l'ordre du jour de Assemblée Générale Ordinaire.



1^{ère} Résolution : Approbation des Comptes sociaux et quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve purement et simplement, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir **une perte nette de 9 469 612,92 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **2^{ème} Résolution : Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	-9 469 612,92
Réserve Légale	Néant
Report Antérieur	449 157 462,84
Bénéfice distribuable	439 687 849,92
Solde à reporter à nouveau	439 687 849,92

L'Assemblée Générale décide en conséquence de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2025. Cette décision a pour objectif de garantir la pérennité de la société dans un contexte économique exigeant et de maintenir sa capacité d'investissement pour les exercices à venir.

Le compte « Report à Nouveau » présentera donc un solde créditeur de **439 687 849,92 dirhams**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **3^{ème} Résolution : Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un résultat net consolidé bénéficiaire de 11 053 167.89 dirhams.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **4^{ème} Résolution : Approbation des Conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi n°19-20, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

N'ont pas été prises en compte, les actions détenues par les actionnaires concernés par les conventions réglementées approuvées directement ou indirectement par cette résolution.

• **5^{ème} Résolution : Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration du 27 mars 2026, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de **700 000 Dirhams**, au titre de jetons pour l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **6^{ème} Résolution : Mandat du Commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale, sur proposition faite par le Conseil d'Administration du 27 mars 2026, décide de désigner le cabinet BMH Experts sis à 28 route de l'Oasis 3^{ème} étage n°33 - 20410 Casablanca, en tant que Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans, correspondant aux exercices 2026, 2027 et 2028 et décide que sa rémunération sera sur la base du barème applicable lors de la facturation des honoraires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **7^{ème} Résolution : Echéance des mandats Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constate que le mandat de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration est arrivé à échéance à la date de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **8^{ème} Résolution : Nomination de nouveaux Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité de nouveaux Administrateurs, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028 :

- Madame Kenza ALJ, en qualité d'Administratrice ;
- Monsieur Saïd Moudafi, en qualité d'Administrateur indépendant.

Les nouveaux Administrateurs déclarent accepter les mandats qui viennent de leur être confiés et attestent ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni interdiction relative à l'exercice de leurs fonctions.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **9^{ème} Résolution : Désignation d'un nouveau représentant permanent de Sanam Holding**

L'Assemblée Générale, prend acte de la désignation de Monsieur Ismail FARIH, en qualité de représentant permanent de SANAM HOLDING au sein du Conseil d'Administration de Unimer SA, en remplacement de Madame Kenza ALJ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **10^{ème} Résolution : Composition du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, les mandats des membres du Conseil d'Administration, à l'exception de Monsieur Saïd ALJ et Monsieur Thierry Vanelli.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision de Monsieur Saïd ALJ et de Monsieur Thierry Vanelli de ne pas solliciter le renouvellement de leurs mandats d'Administrateurs.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire arrête la composition du Conseil d'Administration, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, comme suit :

- Monsieur Mehdi Alj, Administrateur
- Madame Kenza Alj, Administratrice
- Monsieur Mohammed Mouncef Kabbaj, Administrateur
- Monsieur Saïd Moudafi, Administrateur Indépendant
- Monsieur Mohamed Saâd Hassar, Administrateur
- Monsieur Abdellatif Guerraoui, Administrateur
- Madame Kristell Guizouarn, Administratrice Indépendante
- Monsieur Jalil Ben Wahhoud, Administrateur
- SANAM Holding, Administrateur, représentée par Monsieur Ismail Farih
- SANLAM, Administrateur, représentée par Monsieur Yahia Chraïbi
- SANAM Agro, Administrateur, représentée par Madame Hasnae Alj
- ALJIA Holding, Administrateur, représentée par Madame Noura Alj

L'Assemblée Générale constate que Madame Kristell Guizouarn et Monsieur Saïd Moudafi répondent aux critères d'indépendance prévus par les bonnes pratiques de gouvernance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

- **11^{ème} Résolution : Renouvellement du mandat du Président du conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale prend acte du renouvellement de Monsieur Mehdi ALJ en qualité de Président du Conseil d'Administration de UNIMER SA, pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément à la décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

- **12^{ème} Résolution : Attribution du titre de Président d'honneur**

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Saïd ALJ de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur.

Elle lui exprime sa profonde reconnaissance pour son engagement, sa contribution exceptionnelle au développement et au rayonnement du Groupe Unimer.

En considération de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de lui conférer le titre honorifique de Président d'honneur. Ce titre honorifique n'empporte aucun mandat social, ni aucun pouvoir de gestion ou droit de vote au sein du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

- **13^{ème} Résolution : Composition des comités spécialisés**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve la composition des comités spécialisés et valide la désignation de leurs Présidents comme suit :

- COMITÉ D'AUDIT
 - Président : M. Ismail Farih, Administrateur représentant Sanam Holding.
 - Membres : M Saïd Moudafi, Administrateur Indépendant ; Mme Kenza Alj ; M. Mohamed Saâd Hassar et Sanlam Maroc, représentée par M. Yahia Chraïbi.
- COMITÉ STRATÉGIQUE ET D'INVESTISSEMENT
 - Président : M. Mehdi Alj
 - Membres : M. Abdellatif Guerraoui ; M. Mohamed Saâd Hassar ; M. Mohamed Mouncef Kabbaj; Mme Kenza ALJ ; SANAM Holding, représentée par M. Ismail Farih ; SANAM Agro, représentée par Mme Hasnae ALJ ; et M. Jalil Ben Wahhoud.
- COMITÉ RSE
 - Présidente : Mme Kristell Guizouarn, Administratrice indépendante
 - Membres : M. Jalil Ben Wahhoud ; Sanam Agro, représentée par Mme Hasnae ALJ ; Aljia Holding, représentée par Mme Noura ALJ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **14^{ème} Résolution : Retrait de la société Océamic Laâyoune du groupement de pêche de Unimer**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- Approuve et ratifie dans tous ses termes la décision prise par le Conseil d'Administration portant sur le retrait de la société Océamic Laâyoune du groupement de pêche opéré par la société Unimer SA, impliquant un quota de pêche de 6 000 tonnes.
- Prend acte de l'accord de principe délivré par la Direction des Pêches Maritimes (DPM), relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, concernant ledit retrait.
- Confirme l'absence d'objection de la société Unimer SA à cette opération et valide les démarches administratives et opérationnelles déjà engagées ou à engager par la Direction Générale.

Donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour la mise en œuvre de cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

• **15^{ème} Résolution : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 682 981 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 682 981 voix dont 9 682 981 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*



Le Président

Mehdi ALJ

Les Scrutateurs

Sanam Agro


Représenté par Hasnae Alj

Sanam Holding


Représenté par Mehdi ALJ

Le Secrétaire


Zeineb ALAOU

